



MAIRIE DE BRIARRES-SUR-ESSONNE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 du mois de novembre, le Conseil Municipal de Briarres-sur-Essonne légalement convoqué le 15 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christophe BONNIEZ, Maire de la Commune.

Étaient présents : Messieurs Christophe BONNIEZ, Didier VILLARD et Luc PILLETTE, Monsieur Christian BLONDEAU, Madame Elisabeth WALKOWIAK, Messieurs Éric STEENS, Jacques FERNANDES et Gérard COURTOIS et Madame Corinne ROLAND-COUSSOT.

Absents ayant donné pouvoir : Reynald CHARLES à Gérard COURTOIS
Christelle MARCHAL à Didier VILLARD

Absents : Caroline COLIN, Guy VERMASSEN

Corinne ROLAND-COUSSOT est élue secrétaire de séance et a accepté ses fonctions.

Le compte rendu de la réunion du 31 octobre est adopté à l'unanimité.

REFECTION DU TOIT DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DEPARTEMENT

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 31 octobre 2025, le conseil avait discuté de la priorité à inscrire au budget primitif 2026 l'entretien des bâtiments communaux.

Il en était ressorti qu'il convenait de retenir la réfection du toit de la mairie.

Il précise qu'à ce stade, il n'a à disposition que le devis de l'entreprise « DUPRE » pour établir le plan de financement et lancer les demandes de financement avant la date limite du 1er décembre pour la DETR/DSIL. D'autres entreprises seront néanmoins sollicitées ultérieurement pour la mise en concurrence.

Il indique que de surcroît, il apparaît qu'il y a une autre urgence concernant la toiture du local technique de l'atelier communal. Il présente un autre devis de l'entreprise « DUPRE ». Il estime que compte tenu du montant raisonnable de ce dernier, il serait judicieux de l'intégrer dans un seul projet global de réfection des toitures de bâtiments qui sont de plus mitoyens.

Jacques FERNANDES indique qu'une TVA à 10 % est possible.

Didier VILLARD précise qu'il doit rencontrer une autre entreprise pour faire établir un deuxième devis.

Eric STEENS demande s'il est légal de voter sans avoir un deuxième devis. Il souhaite qu'un deuxième devis soit présenté lors du prochain conseil afin de délibérer.

Le maire indique que cela est tout à fait possible.

Jacques FERNANDES confirme et précise par ailleurs que la prochaine équipe municipale n'aura pas l'obligation de poursuivre le projet mais qu'ainsi, les demandes de subventions seront faites.

Il indique également que la demande de subvention doit être faite avec un devis de fournisseur. Si la commune souhaite en valider un autre ultérieurement, il suffira de prendre la décision en conseil.

Elisabeth WALKOWIAK demande de ne pas nommer le fournisseur mais seulement le montant.

Monsieur le Maire expose le projet suivant : réfection du toit de la mairie ainsi que du local technique de l'atelier communal.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 57 184,20 € T.T.C.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le projet - réfection du toit de la mairie et du local technique de l'atelier communal - pour un montant de 57 184,20 € T.T.C
- adopte le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	Pourcentage
Réfection du toit de la mairie	40 744.50 €	48 893.40 €	ETAT (DETR)	23 826.75 €	50%
Réfection du toit Local technique atelier communal	6 909.00 €	8 290.80 €	DEPARTEMENT Volet 3	14 296.05 €	30%
			Autofinancement (HT)	9 530.70 €	20%
TOTAL	47 653.50 €	57 184.20 €	TOTAL	47 653.50 €	100%

- sollicite une subvention DETR de 23 826,75 € auprès de l'État, correspondant à 50 % du montant du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.

Les montants seront inscrits dans le budget 2026.

TOUR DE TABLE

Le maire avait indiqué qu'il n'y aurait pas de tour de table, cependant Christian BLONDEAU souhaite s'exprimer.

Il évoque les plaques de la rue Grande.

Didier VILLARD lui répond que celles-ci seront posées la semaine à venir (mercredi sans doute).

Christian BLONDEAU interroge l'état des plaques sur la voirie communale.

Didier VILLARD indique qu'il prendra l'attache de Madame ALLEMAND du service des routes du département pour l'interroger sur le sujet.

Jacques FERNANDES précise que le département ne s'occupe que de la bande de roulage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 20h30.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres